MOISSY SPORT NATATION
Maison des Associations
77550 MOISSY CRAMAYEL
07.84.94.59.21
www.moissysportnation.com
president@moissysportnation.com

REGLEMENT INTERIEUR

L'ASSOCIATION

1. Préambule

MOISSY SPORT NATATION est une association sportive régie par la loi 1901 dont le bureau est élu lors d'une assemblée générale. Toutes les personnes œuvrant au sein de l'association sont adhérentes et/ou parents d'adhérents bénévoles. Ils participent à la vie du club : Transport, chronométrage, encadrement de manifestations sportives ou festives etc...

Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur indiqué ci-dessous et du règlement propre à la piscine où se déroulent les activités du club (cours, entraînements ou compétitions). Les adhérents s'engagent à prendre connaissance et à respecter lesdits règlements.

2. Affiliation du club

L'association est affiliée à la Fédération Française de Natation et s'engage à respecter les règlements établis par les fédérations ou comités régionaux, départementaux ainsi qu'au comité national olympique et sportif français.

ADHESION

1. Inscription

L'accès aux activités est réservé aux adhérents ayant rendu leur dossier d'inscription complet.

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne. Un certificat médical d'aptitude à la natation en compétition de moins de 6 mois est obligatoire. Il est valable 3 ans (sauf indication contraire indiquée sur le certificat) s'il n'y a pas eu d'interruption d'adhésion. Dans ce cas, il est obligatoire de remplir un questionnaire de santé.

Les pièces à fournir en complément du dossier sont :

- 1 photo récente,
- le paiement intégral de la cotisation.

Le dossier est considéré complet si toutes les pièces ont été fournies.

Une adhésion n'est valable que pour la saison sportive en cours

Les tarifs sont fixés annuellement par le bureau et indiqués lors de l'inscription. Ils comprennent une cotisation forfaitaire obligatoire et le montant de la licence. Le montant de la licence revient en totalité aux instances fédérales départementales, régionales et nationales de la FFN.

Pour les nouveaux compétiteurs, il est demandé 20 € obligatoire en complément de la cotisation de base pour la tenue vestimentaire lors des déplacements en compétition. Un tee-shirt et un bonnet à l'effigie du club sont automatiquement fournis pour représentation.

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258
Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82
Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21
Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34
Madame Caroline BAUMERT (Dir .Entraîneur) 06.89.52.36.43

2. Réinscription

En fin de saison, la possibilité est donnée aux adhérents de réserver son créneau pour la rentrée suivante. Une évaluation sera effectuée par l'entraîneur et permettra d'affecter l'adhérent à un groupe pour la nouvelle saison. La réinscription est organisée en juin.

3. Arrêt de l'activité

La cotisation ne peut donner lieu à remboursement après enregistrement du dossier par le club, sauf en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical d'un médecin, entraînant l'arrêt total et définitif en cas de force majeur. Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, après déduction de frais de dossier, tout mois commencé étant dû.

COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

1. Assiduité et ponctualité

Tous les adhérents doivent respecter les jours et les horaires sur lesquels ils sont inscrits sauf consignes spéciales. Il est nécessaire d'arriver 10 minutes avant les entrainements avec son matériel.

La saison sportive débute en septembre et se termine en fin juin. Les activités du club sont interrompues pendant les congés scolaires. Les samedis de chaque congé ne seront pas assurés.

2. Discipline

L'adhérent doit respecter les règles internes de sécurité des piscines utilisées.

L'adhérent et sa famille ont le devoir d'avoir un comportement respectueux et tolérant, de participer activement à la vie du club (réunions, entraînements, manifestations sportives, et autres.).

Dans les vestiaires, l'adhérent s'engage à ne pas crier, ne pas pousser ni taper, ne pas monter sur les bancs, ne pas fermer les vestiaires à clés, respecter les effets personnels des autres utilisateurs.

Au bord du bassin, l'adhérent a le devoir de respecter les autres utilisateurs, et l'entraineur.

L'autorité parentale par le biais de l'adhérent mineur doit signaler tout comportement perturbateur, si elle en a connaissance, auprès de l'entraîneur, ou en référé au membre du conseil d'administration (Président, trésorier, secrétaire). De sorte que, toutes situations conflictuelles ou de mise en danger de l'intégrité physique de l'adhérent soit prise en charge et traité rapidement afin de protéger la personne.

L'adhérent a un devoir de représentation du club lors de toutes manifestations hors site, il doit promouvoir l'image du club.

3. Matériel

Le matériel mis à disposition par le club et la piscine doit être respecté, rangé et trié à la fin de l'entrainement par l'ensemble des nageurs.

4. Hygiène

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258
Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82
Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21
Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34
Madame Caroline BAUMERT (Dir .Entraîneur) 06.89.52.36.43

L'adhérent s'engage à respecter les règles d'hygiène dans les vestiaires (pas de chaussures, pas d'alimentation, ne pas uriner)

5. Tenue et équipement

Le port d'une tenue respectant le règlement d'utilisation de la piscine Nymphéa de Moissy est obligatoire.

Le port du bonnet et des lunettes de natation est obligatoire au sein du club.

Les nageurs en compétitions s'engagent à porter la tenue aux couleurs du club lors de toutes les compétitions auxquelles ils participent ainsi que lors des remises de récompenses.

6. Sanctions

Tout comportement incorrect ou mauvaise tenue pourront être sanctionnés. Les sanctions seront décidées par le conseil d'administration et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

Le club se réserve le droit de se faire rembourser par l'adhérent responsable le montant des dégâts causés par celui-ci lors d'une utilisation anormale du matériel ou d'une dégradation des installations sportives.

RESPONSABILITE ET SECURITE

1. Devoirs des tuteurs légaux

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la porte des vestiaires et s'assurer que l'entraînement a bien lieu. A la fin de l'entraînement, rechercher les enfants à la sortie des vestiaires et s'assurer qu'ils n'y ont rien oublié. La présence des parents autour du bassin n'est autorisée que les jours des portes ouvertes fixés par le club. Afin de respecter l'intimité de chaque enfant, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les vestiaires collectifs.

2. Devoirs des dirigeants et des entraîneurs

La prise en charge des adhérents par le club commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement ou d'apprentissage. Le club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un adhérent qui ne s'est pas présenté à l'entraîneur ou qui a quitté le bassin sans son autorisation. Il en est de même dès sa sortie des vestiaires et sur la voie publique.

3. Vol ou perte de matériel

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets ou de vêtements sur les bords des bassins ou dans les vestiaires (téléphones portables, Mp3 …). Il est fortement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs pendant les entrainements ou les compétitions.

COMPETITIONS

1. Participation aux compétitions

Les compétiteurs s'engagent à participer à un maximum de compétitions, en respectant l'esprit du club.

Tout nageur engagé dans une compétition est tenu de prévenir ses entraîneurs et le responsable des engagements en cas de non-participation et ce, dans les meilleurs délais. Le club se réserve le droit de demander aux nageurs absents, le remboursent des frais

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258
Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82
Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21
Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34
Madame Caroline BAUMERT (Dir .Entraîneur) 06.89.52.36.43

d'engagements et de forfaits facturés par l'organisateur de la compétition. Le non-respect de cette règle pourra entraîner la suspension de la ou des compétitions ultérieures, sauf en cas de présentation d'un certificat médical.

2. Stages

Des stages peuvent être organisés hors période scolaire et feront l'objet de convocation. Leur but est le perfectionnement des nageurs selon les objectifs du club. Leur sélection est proposée par l'entraîneur au conseil d'administration. Pour un stage hors site, une participation est demandée au nageur. L'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement intégral de cette participation et du dossier dument complété.
Le dossier de participation au stage comprend : une autorisation de pratique de soins urgents, une fiche sanitaire, une photocopie de carte Vitale ou son attestation.

3. Déplacements

Pour tout déplacement, stages ou compétitions, les parents véhiculant des nageurs devront avoir souscrit une couverture responsabilité « personnes transportées » auprès de leur compagnie d'assurance personnelle.

4. Calendrier sportif

Un calendrier sportif sera remis individuellement aux compétiteurs en début de la saison 2025-2026. Les dates, lieux et programmes peuvent être modifiés au dernier moment.

5. Les officiels

Les officiels du club sont exonérés du montant de la licence FFN.
Le matériel de l'officiel est fourni par le club : chronomètre, sifflet, planche.
Tout officiel arrêtant les activités doit rendre son matériel prêté au moment de son départ.

COMMUNICATION

1. Moyens

L'information de la vie du club aux membres est faite :

- Sur le site internet du club : www.moissysportnatation.com,
- Par voie d'affichage, dans la piscine, sur les panneaux prévus à cet effet,
- Par diffusion de l'information par les entraîneurs au bord du bassin,
- Par mail et/ou SMS aux adhérents.

Ces moyens de communications servent à informer en temps utile et par le moyen le plus approprié les adhérents et leurs tuteurs de toutes modifications inopinées d'horaires, de calendrier ou d'absence d'entraînement.
Les adhérents s'engagent à donner toutes coordonnées utiles (e-mail, téléphone, portable, etc..) afin de pouvoir recevoir les informations concernant la vie de l'association.

2. Droit à l'image

Sauf avis contraire formulé à l'aide du formulaire remis au moment de l'inscription, l'association se réserve le droit de diffuser sur son site internet :

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258
Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82
Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21
Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34
Madame Caroline BAUMERT (Dir .Entraîneur) 06.89.52.36.43

- Les résultats de compétitions auxquelles participe le club (nom, prénom, sexe, temps réalisé),
- Les photographies des adhérents réalisées lors des entraînements, compétitions ou manifestations sportives. Les adhérents disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

ACHATS

1. Vente de produits dérivés

Le club vend des lunettes, des bonnets, des shorts et des tee-shirts, ainsi que d'autres produits floqués aux couleurs du club. Ces derniers sont disponibles en commande sur le site internet de l'association.

Pour tout autre achat de matériel, les adhérents peuvent bénéficier d'une réduction auprès du partenaire de l'association Eurocom Swim.

2. Achats ou frais

Tout adhérent délégué à faire des achats pour le club doit justifier d'une facture pour pouvoir être remboursé.

MODIFICATIONS ET DIFFUSION

Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil d'administration. Il sera consultable sur le site internet.

Association loi 1901 Préfecture de Seine et Marne n° W772004016 - DDJS n° AS77061258
Contacts : Madame Laurence JOURNAUX (Présidente) 06 68 59 35 82
Monsieur Alain DUHAMEL (Secrétaire) 07.84.94.59.21
Monsieur Stéphane JOURNAUX (Trésorier) 06 68 95 22 34
Madame Caroline BAUMERT (Dir .Entraîneur) 06.89.52.36.43